

locate my bike**la Ville met la puce à la petite reine**

Afin d'être plus performante en matière de vols de vélos, la Ville de Lausanne offrira aux propriétaires de deux-roues, motorisés ou non, la possibilité de munir leur véhicule d'une puce de détection pouvant être localisée en cas de vol. Le système sera mis en œuvre dans le courant de l'été 2016.

S'inspirant d'un système testé à Yverdon-les-Bains, la Police de Lausanne va se doter, dès l'été 2016, du matériel nécessaire à la détection de puces dormantes, qui pourront être fixées de manière discrète aux cycles ou aux deux-roues motorisés afin de mieux les protéger en cas de vol.

La Municipalité s'engage ainsi à lutter plus efficacement contre les vols de deux-roues qui ont progressé en Suisse ces dernières années, notamment en raison de la croissance de la valeur des vélos, en particulier des modèles électriques.

La mise en œuvre d'un tel système nécessite un important travail technique ainsi que l'installation de lecteurs spécifiques, notamment dans les principaux parkings deux-roues, qui permettront de localiser les objets volés sur le territoire communal.

Le système se déploiera sur une période de cinq ans. A son issue, une évaluation sera menée afin de contrôler si le maillage du système retenu connaît un développement au niveau national, synonyme d'efficacité croissante, et si les élucidations de vols de vélo progressent.

Cette démarche s'inscrit plus largement dans le soutien que la Ville de Lausanne apporte au développement de la mobilité douce, et en particulier à l'utilisation des vélos (aménagement de pistes cyclables, subvention à l'acquisition de vélos électrique, installation croissante de structures fixes pour attacher les vélos, etc.).

La direction du logement et de la sécurité publique
La direction des travaux

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Grégoire Junod, directeur du logement et de la sécurité publique, 021 315 42 00**
- **Olivier Français, directeur des travaux, 021 315 52 00**

Le rapport-préavis n° 2015/90 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 20 janvier 2016